



SAGE MAYENNE

FICHE D'IDENTITÉ

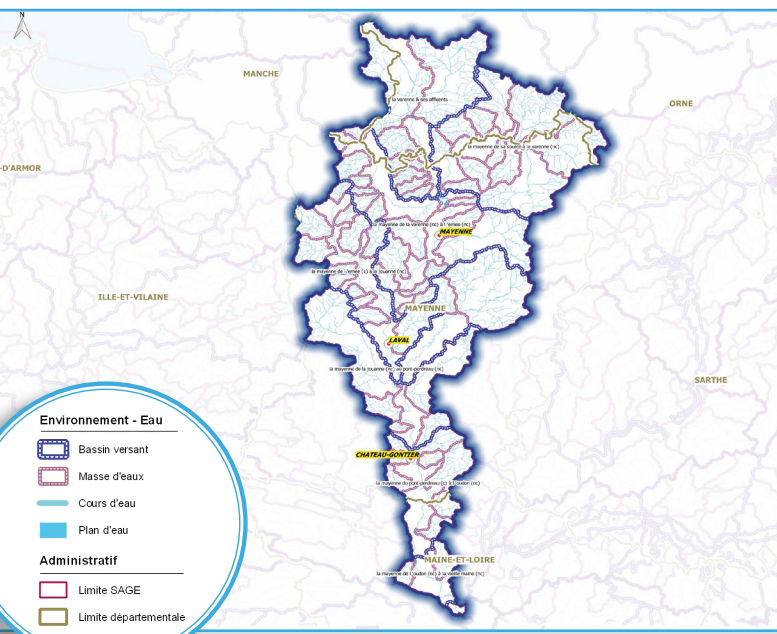
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



Mars 2026

CARTE



Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne
Extrait BD TOPO 2017 IGN Paris
Réalisation SIG/CAPDL - Mai 2019

INFORMATIONS CLÉS

- Territoire réparti depuis la Manche (50), l'Orne (61), une petite part de l'Ille-et-Vilaine (35), la Mayenne (53) et jusqu'au Maine-et-Loire (49).
- 7 400 km de cours d'eau.
- État d'avancement : le SAGE du bassin de la Mayenne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 décembre 2014.

Présidence	Louis MICHEL
Animation	Delphine MONTAIGU
Portage	Conseil départemental de la Mayenne
Élus Chambre d'agriculture	François BLOT (53) et Nicole de BERSACQUES (49)
Conseiller Chambre d'agriculture pilote	Bernard LAYER

AGRICULTURE

- 2 660 exploitations agricoles (2024, sur les Pays de la Loire).
- Prélèvements pour l'irrigation : entre 1,2 et 3,2 millions de m³/an (source : BNPE, 2026, données 2014 à 2023).
- 93 irrigants pour les eaux de surface, 36 irrigants pour les eaux souterraines (*données État des lieux du SDAGE - en cours de validation - pour les masses d'eau superficielles*).

EAU

- 17 sous bassins hydrographiques.
- 73 masses d'eau de surface dont :
 - 71 masses d'eau cours d'eau,
 - 2 masses d'eau plans d'eau.
- 1 masse d'eau souterraine.
- 9 captages prioritaires.

4 352
km²

291
communes concernées,
soit environ 303 500 habitants

89%
de terres agricoles



SAGE MAYENNE

FICHE D'IDENTITÉ

Mars 2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

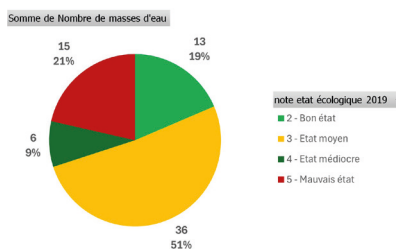
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



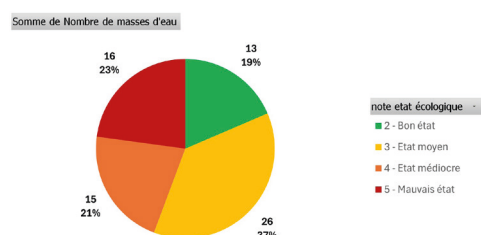
PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

- Un contrat territorial s'est achevé en 2025 sur les bassins de la Colmont amont et de l'Ernée. Ils seront renouvelés en 2026 par un accord de territoire. Un contrat territorial lié à la prise d'eau du Pont de Couterne est engagé (2021-2026).
- Étude érosion par le Conseil départemental sur l'amont du lac de Haute Mayenne sur la Colmont, une partie de l'Ernée. La même étude est en cours sur le bassin de Couterne et la partie ornaise.
- Contrats milieux aquatiques en cours sur la Jouanne, le Vicoin, l'Ernée, la Colmont amont et la Mayenne amont.
- Renforcement de la prévention des ressources eau potable autour du Syndicat mixte de Renforcement en eau potable du nord Mayenne en lien avec Mayenne communauté. Prise de compétence de Laval agglomération.
- Le SAGE a décidé en 2021 de lancer une étude quantitative de type PTGE, en cours. Elle fait suite à l'étude prospective faite en 2020 par le Conseil départemental à l'horizon 2050.

État écologique 2019

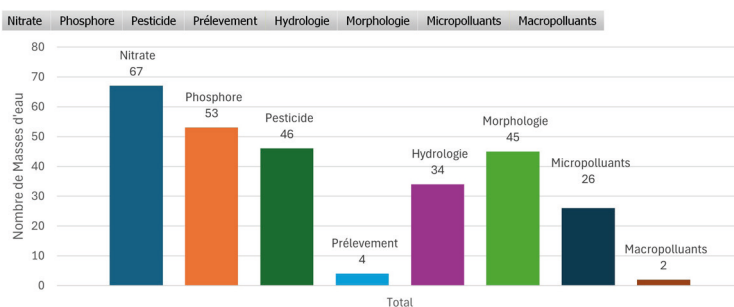


État écologique 2025



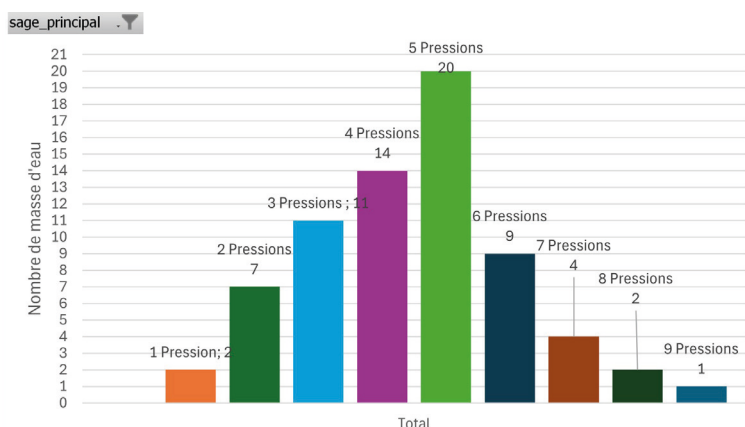
PRESSIONS

Nombre de masses d'eau par pression



Les pressions les plus représentées sont : nitrates, phosphore, pesticides et morphologie.

Nombre de pressions par masse d'eau



Chaque masse d'eau est concernée par 1 à 9 pressions différentes.

16%
des masses d'eau
en bon état écologique



SAGE MAYENNE

FICHE D'IDENTITÉ

Mars 2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Agence de l'eau Loire-Bretagne

CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

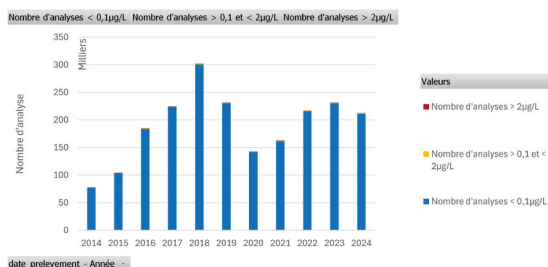


QUALITÉ DE L'EAU

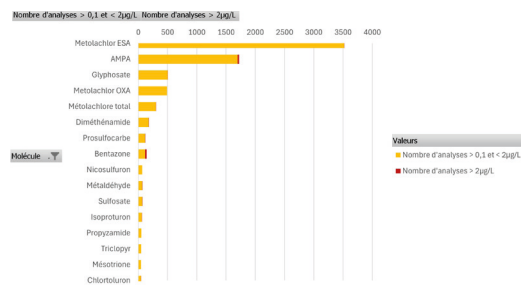
PESTICIDES

Malgré l'augmentation du nombre d'analyses, la proportion d'analyses au-dessus de 0,1µg/l reste très faible entre 2014 et 2024. La majorité des molécules dépassant les seuils d'eau potable sont des métabolites (AMPA et ESA metolachlor). On retrouve ensuite des herbicides (notamment la bentazone).

Nombre d'analyses pesticides



Nombre d'analyses par molécule entre 2014-2024



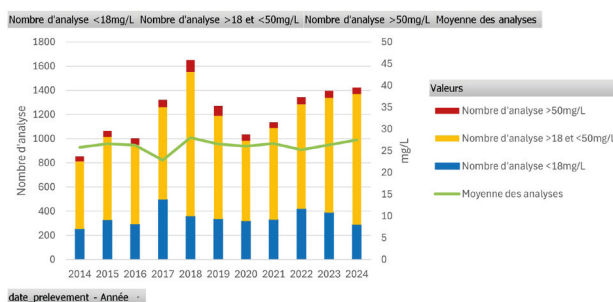
NITRATES

Entre 2014 et 2024 :

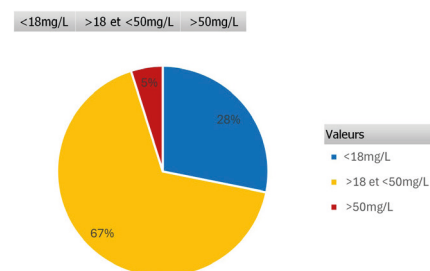
28 %

des analyses avaient une teneur inférieure aux objectifs de la Directive nitrates.

Nombre d'analyses de nitrates/an



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2014-2024



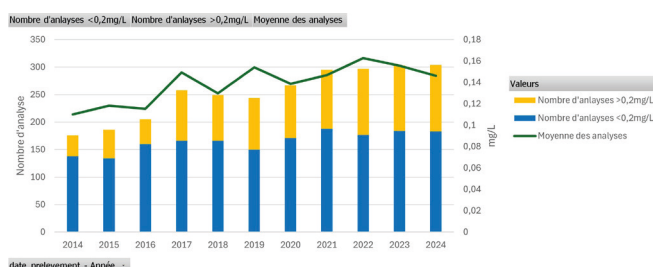
PHOSPHORE

Entre 2014 et 2024 :

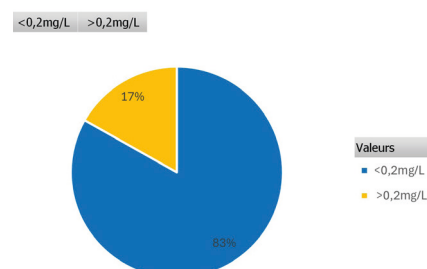
83 %

des analyses avaient une teneur en phosphore inférieure à 0,2 mg/l.

Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2014-2024





SAGE MAYENNE

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



Mars 2026



ENJEUX MAJORITAIRES

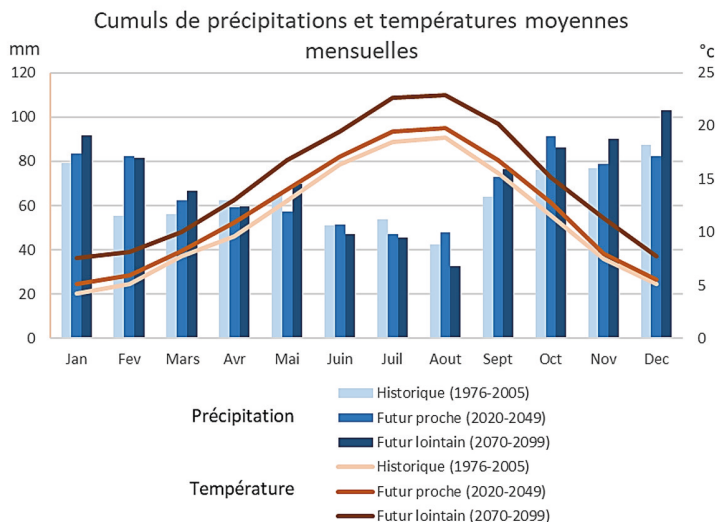
- **La restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques :**
 - pour améliorer leur fonctionnement et satisfaire les usages liés à l'eau.
- **L'optimisation de la gestion quantitative de la ressource :**
 - pour garantir, en été, une eau en quantité suffisante et réduire, en hiver, le risque inondation.
- **L'amélioration de la qualité des eaux :**
 - pour satisfaire les usages liés à l'eau et en particulier celui de l'alimentation en eau potable, identifié comme prioritaire par la CLE.
- **La réduction des apports en phosphore sur la retenue de Saint-Fraimbault, classée en zone 3B-1 du SDAGE pour la pression phosphore.**



RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

- **Limiter la création des plans d'eau :**
 - limiter l'impact négatif des plans d'eau.
- **Mettre en adéquation l'alimentation des plans d'eau avec la disponibilité de la ressource :**
 - les alimentations de plans d'eau entraînent des impacts significatifs en termes de prélèvement sur la ressource en eau. En conséquence, afin de préserver les milieux aquatiques et les ressources en eau du bassin, les alimentations des plans d'eau en dérivation, par pompage ou par prélèvement sont effectués exclusivement entre le 30 octobre et le 1^{er} avril sur les secteurs identifiés sur la carte 2. Ces dates pourront être modifiées en fonction de la situation hydrologique. Notamment, quand un arrêté de restriction d'usage de l'eau est en vigueur, les plans d'eau ne pourront pas être alimentés en dérivation, par pompage ou par prélèvement.

QUELLE ÉVOLUTION CLIMATIQUE ?



En été :

- + de coups de chaud,
- + d'ETP,
- - de précipitations.

En hiver :

- - de gel,
- + de précipitations.

En automne et au printemps :

- + chaud,
- + de précipitations autour de l'hiver,
- - de précipitations autour de l'été.

ET SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ?

Sur les plantes :

- dégradation du bilan hydrique pour les cultures d'été,
- difficulté pour les semis de début et de fin d'été,
- perturbation de la fertilité lors des coups de chaud,
- diminution de la portance en entrée et sortie d'hiver sur les sols peu portants,
- augmentation de l'asphyxie racinaires en hiver,
- augmentation du taux de CO₂ qui augmente le potentiel de photosynthèse,
- accélération des cycles des plantes et des bioagresseurs.

Pour les animaux :

- augmentation du risque de mortalité pour les volailles,
- diminution de la production de lait,
- ralentissement de la croissance,
- perturbation de la fertilité.

Évolution du bilan hydrique (pluie-ETP) en été (juin à août) par rapport à la référence historique

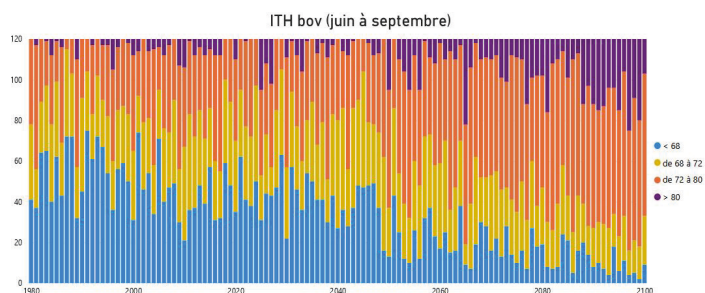
-7 mm

Futur proche

-32 mm

Futur lointain

BOVINS



L'«ith» est l'indicateur de stress des animaux. Ce graphique montre le nombre de jours sur l'été où les animaux sont impactés par la chaleur et l'humidité (en jaune et orange) et le nombre de jours où un risque de mortalité est présent (violet).

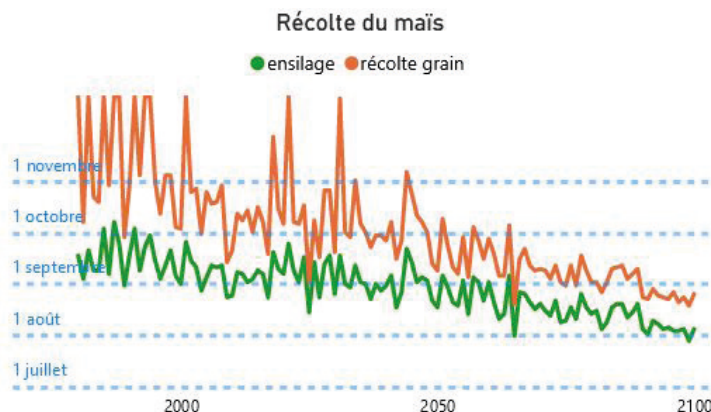
Augmentation du stress thermique chez les animaux :

- diminution de l'alimentation,
- augmentation des besoins en eau,
- diminution de la production de lait,
- diminution de la fertilité,
- diminution de la croissance.

Augmentation des bioagresseurs :

- augmentation du nombre de tiques et autres insectes.

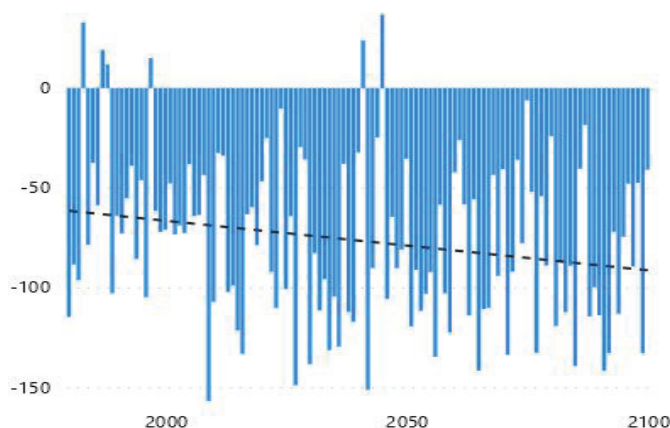
MAÏS



Accélération des stades :

- possibilité de changer de variété pour une plus tardive, à condition d'avoir de ne pas être limité par la disponibilité de l'eau,
- levée plus rapide,
- semi plus précoce possible.

Cumul BH entre 15 feuille et limite d'avortement des grains



Diminution de la disponibilité de l'eau :

- dégradation du bilan hydrique sur la période la plus critique de la plante.

Augmentation des bioagresseurs :

- augmentation du risque d'avoir un second vol de pyrale,
- remonter de la sesamie.

